

Déclaration Liminaire CTL du 24 novembre 2022



Nous ne pouvions pas débiter ce CTL sans évoquer le drame qui s'est déroulé le 21 novembre dans les Hauts de France entraînant la mort d'un de nos collègues et l'agression d'une autre. Au travers de ce drame c'est le collectif DGFIP dans son ensemble qui est meurtri et endeuillé. Nous tenons à saluer respectueusement la mémoire de notre collègue tué dans l'exercice de ses fonctions et à témoigner notre solidarité envers la collègue qui l'accompagnait durant le contrôle. Par respect pour nos collègues nous ne polémiquerons pas sur le sujet, mais nous tenons néanmoins à dire qu'à force de faire du « fonctionnaire bashing » depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs font de leurs agents une cible facile d'autant plus en période de crise économique quand les temps sont difficiles...

Alors que dire après ça sur le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail ???

Comme annoncé par la CGT dès le début du projet, nous pouvons constater une inégalité de traitement criante entre les différents services.

La CGT Finances Publiques 33 aurait souhaité que comme cela est le cas pour Mériadeck l'enveloppe soit répartie équitablement sur l'ensemble des sites de la Gironde.

19000 € de gourdes made in china, 10 000 € de plantes, des boîtes à livres pas très covid et des panneaux acoustiques inefficaces... voilà quelques exemples de l'utilisation du fonds !!!

Au départ les agents avaient fait 445 propositions et 43 ont été reconnues comme prioritaires.

Sur les projets prioritaires 14 sont encore en cours de financement alors qu'il reste 76 271 € sur les 221 803 € alloués.

Certains projets sont ubuesques puisqu'ils sont prévus sur des sites en travaux où il n'y a pas d'agents...

Alors que d'autres projets financés sur cette enveloppe sont de votre ressort en tant qu'employeur comme les hygiaphones à Bordeaux amendes et le réaménagement des guichets.

La CGT Finances Publiques 33 dénonce le gaspillage de ces fonds qui appartiennent aux agents et ne devraient pas servir à financer des travaux qui sont du ressort de la Direction.

La proposition qui avait été faite par la CGT, pour rappel un bon d'achat de 107 € par agent, était la plus équitable.

Autre point à l'ordre du jour et non des moindres : Le Foncier Innovant.

Sur ce sujet, la CGT Finances Publiques se bat depuis des années aux côtés des géomètres dont la mission première n'a jamais été de rester cantonnés à des tâches administratives derrière un écran pour exploiter les détecteurs d'une intelligence artificielle.

Le cœur de métier reste le terrain,

Un mal être profond s'installe et pour la première fois, on voit des collègues faire des ruptures conventionnelles.

Pour le département de la Gironde, l'IA a effectué plus de 11000 détecteurs. Ce chiffre est extrêmement élevé en comparaison des 20 000 piscines taxées sur les 9 départements expérimentateurs.

Ce volume important est à mettre en lumière avec les dispositions prises antérieurement, quand la mission fiscale du Cadastre était du ressort des SIP et des géomètres. On s'aperçoit que le suivi fiscal en a pâti. Beaucoup de piscines par exemple, étaient repérées et dessinées par les géomètres du Cadastre, mais n'ont pas fait l'objet de relance aux propriétaires pour être déclarées. On interdisait alors aux géomètres de « faire du fiscal ».

Encore une fois, un manque de moyens et de cohérence dans les directives a entraîné ces manques que la DGFIP se targue aujourd'hui de récupérer en mettant en vitrine son formidable

outil de traque à la fraude. Les géomètres pourtant faisaient une partie du boulot et si ce travail avait été au bout, nous n'aurions pas ces chiffres...

De plus, la perte d'emplois de ces dernières années et les réorientations des missions des géomètres (depuis 2018) n'ont plus permis d'exploiter les photos aériennes. Ces détections auraient été possibles à moindre coût.

Les rattachements des anciennes cellules foncières des SIP vers les 3 implantations du SDIF et tous les changements applicatifs n'arrangent rien.

De plus, l'IA est loin de détecter toutes les piscines non évaluées !

Pour celles détectées, les surfaces mesurées sont toujours, ou presque, fausses, les géomètres doivent les remesurer à chaque fois...

A contrario, parfois elle détecte des bâches ou des serres....

Pour ne pas retrouver l'année prochaine les détections pour lesquelles une mention « doute sur la présence d'une piscine taxable » a été indiquée par le géomètre, le chef de service leur a demandé de se rapprocher des inspectrices pour lever le doute.

Procéder ainsi c'est se tirer une balle dans le pied.

Le seul moyen de lever le doute est un travail de terrain, justement le rôle du géomètre !

Jamais la détection des piscines ne sera aussi exhaustive que lorsqu'elle est faite sur le terrain par un géomètre.

Enfin, ce genre d'opérations de masse entraînera fatalement une explosion de demande de renseignements ou de contentieux. Qui en aura la charge ? Et comment un service dont la restructuration s'achève juste, pour lequel il y a de nombreux bouleversements (applicatifs, transfert de missions, réorientation, agents à former...) pourra-t-il supporter cette charge ?

À noter que l'un des applicatifs va arriver début décembre en mode « allégé » : il s'agit de EVALOC qui devrait permettre de soulager les agents de la saisie des déclarations foncières car devant s'intégrer quasi-automatiquement depuis GMBI dans MAJIC.

Or, le module a pris du retard, il n'est prévu de le mettre en fonction avec toutes ses fonctionnalités que vers fin juin 2023 !

D'ici là, les agents devront encore saisir à la main les déclarations foncières, en plus de tout le reste... Le service va donc continuer de tourner de façon tendue. Les personnels sont épuisés de tous les changements à répétition.

Une fois de plus la prise en compte de l'humain n'est pas au coeur des projets de la DGFIP. Nous avons pu le constater lors de nos visites de sites, une grande partie des agents est en souffrance.

Une gourde ne suffira pas à les remettre en joie.